



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

www.cc-molsheim-mutzig.fr

L'AVENIR ENSEMBLE

Journal d'information de la Communauté de Communes de la Région
de MOLSHEIM-MUTZIG

Octobre 2012

N°17

Communes membres

ALTORF
AVOLSHEIM
DACHSTEIN
DINSHEIM-
SUR-BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM-SUR-
BRUCHE
GRESSWILLER
MOLSHEIM
MUTZIG
SOULTZ-LES-BAINS
STILL
WOLXHEIM

Compétences

Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement
des cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système
d'Information
Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport
à la demande



Chacun peut le constater, l'incertitude quant à l'avenir est plus forte que jamais.

Face à une situation plus difficile et plus complexe, je crois que nous avons eu du bon sens en créant la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM – MUTZIG.

Cette structure, tout en permettant à chaque commune de garder son indépendance et son identité, nous permet d'être plus forts sur des thématiques essentielles à l'avenir de notre territoire.

Je me réjouis que la commune de STILL ait adhéré à notre démarche. Je pense qu'il s'agit d'une chance pour les habitants de cette commune, mais aussi d'une chance pour notre Communauté de Communes qui s'enrichit de tout ce que peut apporter ce village dynamique et entreprenant.

Nous sommes actuellement en discussion avec les trois dernières communes non fédérées de notre territoire : HEILIGENBERG – NIEDERHASLACH et OBERHASLACH. Je souhaite que ces communes puissent nous rejoindre, car nous avons tant à partager et tant à faire ensemble.

En mutualisant nos moyens, nos collectivités ont réalisé d'importantes économies d'échelles. Depuis 1998, date de la création de notre Communauté de

Communes, nous cherchons à contenir les dépenses de fonctionnement et à favoriser l'investissement. Sans augmenter la fiscalité depuis 7 ans, nous gérons aujourd'hui un budget général qui, non seulement n'a aucune dette, mais comporte près de 3 M€ d'épargne pour construire la future piscine de l'Est de notre territoire.

Je m'étonne toujours qu'au niveau national, les Pouvoirs Publics refusent d'employer le terme de rigueur. Nous, nous le revendiquons. Gérer avec rigueur, c'est-à-dire savoir sélectionner les projets à hauteur de nos moyens, était peut-être par le passé une coquetterie intellectuelle. Cela est devenu aujourd'hui une obligation morale.

La Communauté de Communes a trois budgets annexes : eau, assainissement et développement économique. Nous avons très peu de dettes pour ces budgets et avons un objectif clair : les rembourser.

Les temps sont difficiles. L'heure est au réalisme et à la solidarité, deux mots qui sont et doivent rester des impératifs pour notre Communauté de Communes, dont la discipline budgétaire permet aujourd'hui d'envisager sereinement l'avenir.

Bien cordialement à vous.

Laurent FURST
Président de la Communauté
de Communes



Commune de Still



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi : 8h00 - 12h00
et 14h00 - 18h00
le Vendredi : 8h00 - 12h00
et 14h00 - 17h00

Toutes les informations sur :
www.cc-molsheim-mutzig.fr

Sommaire

Qualité des cours d'eau du territoire	p. 2
Projet de réalisation d'un nouvel équipement aquatique	p. 3
Implantation d'entreprises	p. 4
Un premier télécentre sur le Pays Bruche Mossig Piémont	p. 5
La commune de Still	p. 6-7
Les structures soutenues par la C.C.	p. 8-9
Les Brèves	p. 10
La Chartreuse de Molsheim	p. 11-12

Bulletin d'information de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG



2 route Ecospace - B.P. 25174
67125 MOLSHEIM Cédex
Tél : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14

Directeur de la Publication :

M. Laurent FURST, Président

Comité de Rédaction :

Elus et personnel de la Communauté de Communes

Photos :

C.C. et O.T.I. Région de Molsheim-Mutzig - Médiathèque de Molsheim - Commune de Still - Pays B.M.P - Audrey GONNOT - Jean-Claude VONTRAT - Axel HAACK

Mise en page et impression :

Studio Pat DORLISHEIM

Dépôt légal :

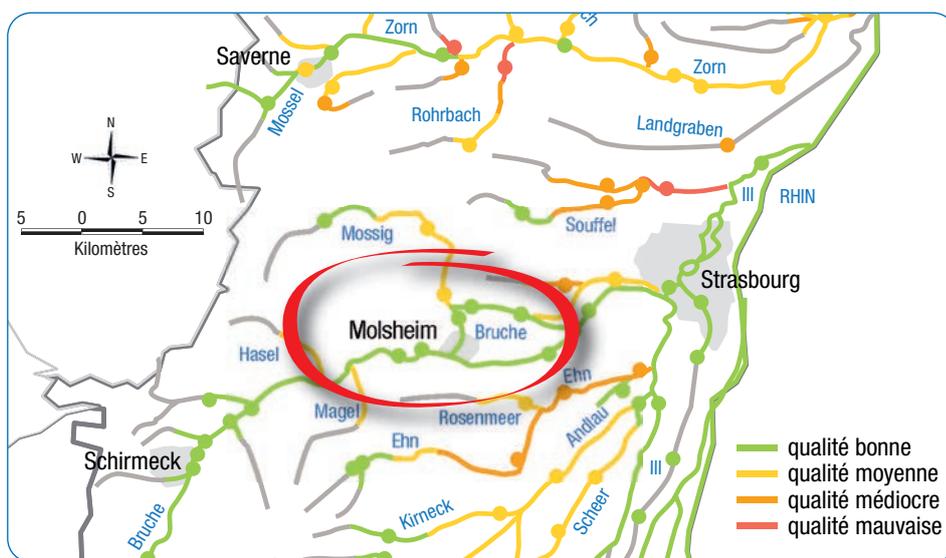
à parution

Environnement

Qualité des cours d'eau du territoire

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif de "bon état écologique" qui se traduit en l'évaluation de plusieurs volets (biologie, physico-chimie, chimique). Nous nous intéressons ici au volet de la **qualité physico-chimique des eaux, et plus précisément, vis-à-vis des macropolluants** (matières phosphorées, organiques, azotées...).

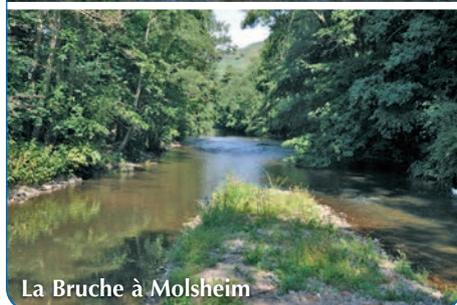
Etat macropolluants 2008-2010¹



Sources : Conseil Général du Bas-Rhin - Dréal Alsace - Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Réalisation : CG67 (PDT—DAERE—SR—RID 67) Mise à jour : Juillet 2011 AK

Nom de la station d'observation	2002-2004	2005-2007	2008-2010
La Bruche à Gresswiller	Green	Green	Green
La Mossig à Sultz-Les-Bains	Yellow	Yellow	Yellow
La Bruche à Wolxheim	Green	Green	Green
Le Bras d'Altorf à Duppigheim	Green	Green	Green

L'échéance pour atteindre le "bon état écologique" est 2015, mais elle peut être reportée en 2021 ou 2027 pour les masses d'eau² fortement dégradées. Sur notre territoire, l'objectif de "bon état écologique" est fixé à 2015 pour la Bruche à Wolxheim, la Bruche à Gresswiller et le Bras d'Altorf à Duppigheim, et 2021 pour la Mossig à Sultz-les-Bains.



Les actions de la Communauté de Communes :

L'amélioration de la collecte des eaux usées et pluviales (construction de bassins de pollution et travaux d'élimination des eaux claires parasites) et la modernisation de nos équipements de traitement (mise à niveau de la filière « boues » de la station d'épuration de Molsheim) ont permis de maintenir la qualité de l'eau de nos rivières.

¹Le SEQ-EAU V2 a été utilisé pour l'évaluation de la qualité des cours d'eau vis-à-vis des macropolluants (matières organiques, nutriments, minéraux, acidité, température, oxygénation...).

²La masse d'eau représente un ensemble de cours d'eau, un cours d'eau ou un tronçon de cours d'eau. Une masse d'eau présente les caractéristiques hydrogéomorphologiques et des pressions homogènes.

Actualités de la C.C. : projets

Remplacement de la piscine de Duppigheim

Projet de réalisation d'un nouvel équipement aquatique

La Communauté de Communes a décidé de renoncer à la restructuration de la piscine de Duppigheim, optant préférentiellement pour la réalisation d'un nouvel équipement aquatique couvert sur l'Est du territoire. Ce choix a été dicté pour une volonté de financer une structure pérenne répondant, de manière

plus adéquate, aux besoins des habitants du territoire. En effet, la Communauté de Communes a redéfini son plan global d'intervention, dans le domaine des piscines, par la construction d'un nouvel équipement dans un premier temps, et par la réhabilitation-extension de la piscine couverte de Mutzig, dans un

second temps. La piscine de plein-air de Molsheim sera, quant à elle, conservée. Le but recherché est une complémentarité optimale entre les différentes piscines. Les plages horaires et les équipements seraient adaptés, selon le cas, aux associations, aux scolaires, aux loisirs aquatiques ou au grand public.

Les grandes orientations du projet :

- une vocation à dominante éducative et sportive (la fréquentation publique étant surtout à développer sur le site de Mutzig),
- la nécessité de disposer de plages confortables autour des bassins,
- un objectif environnemental fort (optimisation énergétique),
- un fort intérêt pour le traitement à l'ozone (dans la continuité des investissements réalisés sur la piscine de Mutzig),
- une conception préservant l'évolutivité du site (extension possible à venir...).

Le scénario envisagé

2 bassins couverts :

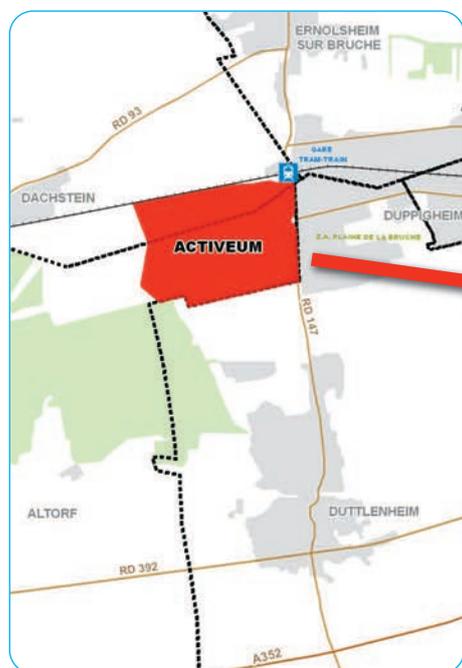
- 1 grand bassin sportif de 25 x 12,5 m (5 couloirs / profondeur variant de 1,30 à 2 m), avec gradins 50 places (visiteurs et baigneurs),
- 1 petit bassin pédagogique et de loisirs de 120 m², totalement modulable grâce à l'aménagement d'un fond mobile sur l'intégralité de sa surface (profondeur variant de 0 à 1,20 m).

Les activités pourraient se dérouler, soit, pour l'essentiel dans le petit bassin annexe (notamment celles requérant une température élevée de l'eau), soit, dans la partie la moins profonde du grand bassin.

Le site d'implantation

La Communauté de Communes avait envisagé, au départ, l'implantation du nouvel équipement aquatique sur un site situé sur la commune d'Ernolsheim-sur-Bruche. Cependant, aucun accord financier n'a pu être trouvé avec les propriétaires fonciers du terrain d'emprise envisagé.

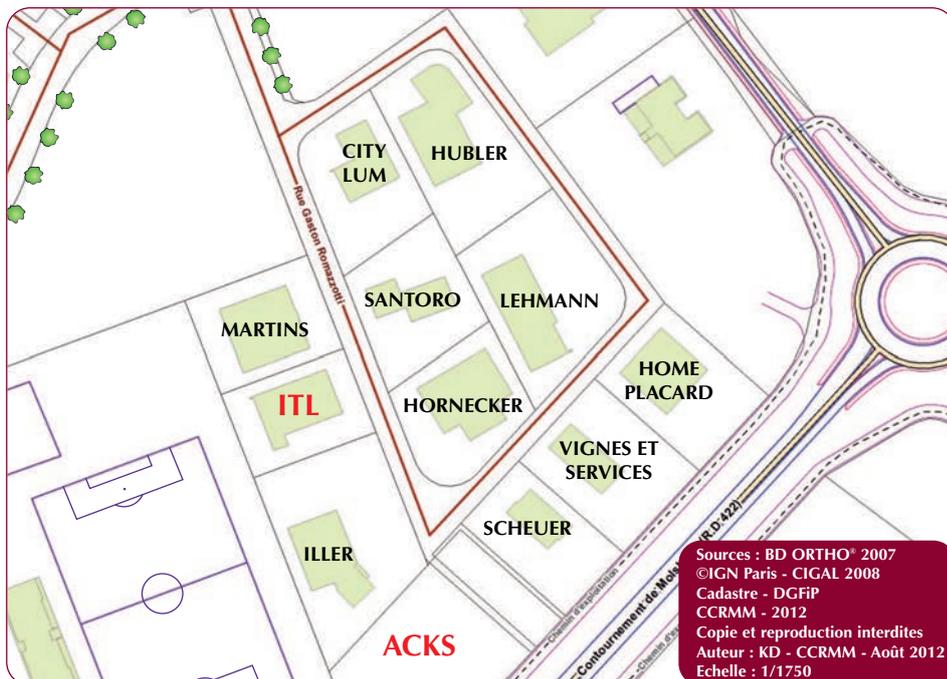
Aussi, le site d'implantation a été déplacé au sein de la zone d'activités "ACTIVEUM", sur la Commune de Dachstein quasiment à l'intersection des 4 communes de Dachstein, Altorf, Ernolsheim-sur-Bruche et Duttlenheim. La parcelle jouxte la gare d'Ernolsheim-sur-Bruche / Duttlenheim et est desservie par une piste cyclable.



Implantation d'entreprises sur la zone d'activités "ECOPARC" de Molsheim

ACKS

Les travaux de construction des nouveaux locaux de 1.000 m² de la Société ACKS ont démarré, rue Gaston Ramazzotti dans la zone "ECOPARC". La Société, implantée depuis 1997 route des Loisirs à Molsheim, est spécialisée dans la signalisation et les accessoires de sécurité pour le transport des matières dangereuses en vrac. ACKS emploie 7 personnes.



Sources : BD ORTHO® 2007
©IGN Paris - CIGAL 2008
Cadastre - DGFIP
CCRM - 2012
Copie et reproduction interdites
Auteur : KD - CCRM - Août 2012
Echelle : 1/1750

ITL

Après 27 ans d'activité à Cronenbourg, l'entreprise ITL (International Trading & Lighting) - grossiste en éclairage - a inauguré, le vendredi 6 juillet 2012, ses nouveaux locaux, 4 rue Gaston Romazzotti dans la zone "ECOPARC" de Molsheim.



Axel HAACK, Président d'ITL, entouré de son équipe



ITL - rue Gaston Romazzotti



ITL - vue arrière

L'installation dans les nouveaux locaux de 700 m² favorise une gestion plus efficace des flux de marchandises mais permet également de disposer de surfaces supplémentaires nécessaires au développement de l'entreprise.

Par ailleurs, l'emplacement de la Société, situé proche du contournement de Molsheim, répond idéalement aux exigences du transport routier. La société emploie 6 personnes.

SOLI'VERS



C'est par le biais d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée SOLI'VERS, qu'un groupe de 6 entreprises engagées dans l'économie sociale et solidaire s'installera, d'ici une année, dans la zone "ECOPARC", le long du contournement de Molsheim. Ces entreprises accompagnent des

personnes en situation d'handicap pour une insertion professionnelle (et sociale) dans le cadre d'un parcours de formation adapté.

Le regroupement de ces différentes sociétés va permettre de mutualiser les moyens et les bâtiments dans le but d'accompagner, plus encore, les personnes handicapées par le développement de nouveaux outils adaptés (applications pour tablettes tactiles, par exemple).

Les nouveaux locaux, d'une surface de 1.500 m², regrouperont une soixantaine de travailleurs handicapés. L'optimisation des moyens permettra aux sociétés de se développer et donc,

à terme, de créer de nouveaux emplois. En effet, jusqu'à présent, les entreprises concernées ne peuvent pas répondre à toutes les demandes en raison de locaux trop exigus ne permettant pas, entre autre, un stockage du matériel sur un seul site.

Les 6 entreprises concernées sont les suivantes :

- LA MAIN VERTE
- INOV'HAND
- Domaine du Stierkopf et Stierkopf Environnement
- VERTUOSE
- Relais A Votre Service
- L'équipe "Espace Vert" de l'ADAPEI du Bas-Rhin

Un premier télécentre sur le Pays Bruche Mossig Piémont

La Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise (MEFE) a ouvert en février 2012 un télécentre au sein de ses locaux à Molsheim. Un télécentre est un espace de travail composé de bureaux, de matériel informatique et de télécommunications, destiné à accueillir des télétravailleurs (salariés, indépendants, nomades ...)



Rencontre avec Adeline PETOT, directrice de la MEFE

Pourquoi un télécentre à Molsheim ?

Pour développer le recours au télétravail sur notre bassin de vie. Le télétravail est une réponse utile à la situation

vécue par de nombreux habitants du territoire. En effet, **40% des actifs du bassin travaillent chaque jour à l'extérieur du territoire**, avec de nombreux inconvénients à la clé. A titre d'exemple : stress, fatigue et temps perdu dans les bouchons biquotidiens, les frais de carburants et surcoût de frais de garde d'enfants. De plus, les salariés ne sont pas les seuls à ressentir les impacts négatifs de ces trajets : les entreprises ne peuvent que constater les retards et les baisses de productivité de leurs salariés. Les pouvoirs publics cherchent des solutions pour limiter les flux sur des équipements de transport aux capacités forcément limitées.

Dans ce contexte, de nombreuses études ont montré que le télétravail ponctuel (1 à 2 jours par semaine) améliore les conditions de travail des salariés et aide à mieux aménager les territoires. Mais de nombreux freins limitent le recours au télétravail à domicile : manque d'encadrement juridique, de confiance du manager, d'équipements à domicile, etc. Dans ce cadre, **les télécentres, lieux neutres dédiés au travail mais proches des lieux d'habitations, sont des alternatives à fort potentiel.**

La MEFE, structure publique spécialisée dans le développement économique du bassin d'emploi de Molsheim, a souhaité lancer une démarche territoriale pour favoriser le développement de télécentres. **Il s'agit, par ailleurs, d'un projet pilote en Alsace.**

Pour qui ?

Les habitants de Molsheim et ses environs (salariés, indépendants...) qui circulent pour rejoindre leur lieu de travail.

Où se situe-t-il ?

Le 1^{er} télécentre est hébergé dans les locaux de la MEFE, juste à côté de la gare de Molsheim. Un parking ainsi qu'un relais de partage automobile permettent d'y accéder facilement. Une salle, d'une capacité de 6 places, a été spécialement aménagée à cet effet. Elle est équipée avec du **matériel ergonomique et diversifié** (table haute, chaises de travail, canapé, bureaux modulables) afin de répondre à toutes les attentes en termes de conditions de travail.

Quels avantages ?

Les télécentres sont des espaces au service du **développement durable des territoires**. Ils participent à une **organisation humaine du travail**, prenant en compte les conditions personnelles des salariés. Ces derniers gagnent du temps et de l'argent en évitant les déplacements. Reposés et sereins, ils sont aussi plus productifs. En termes économiques, le télétravail a un **fort potentiel pour l'économie résidentielle** : rester à proximité de son domicile pour travailler incite à acheter des produits dans les commerces locaux. Limiter les déplacements induit directement

la **réduction des gaz à effet de serre** et l'économie des énergies fossiles. Le télétravail participe ainsi à la gestion écologique du territoire.

Quels sont les tarifs ?

Les tarifs ont été calculés sur la base du coût de revient de ce dispositif pour la MEFE qui est de 11,52 € / place (hors frais de personnel). Pour les salariés, le montant est fixé à 20 € / jour / personne. Et, afin de soutenir les entrepreneurs, un tarif préférentiel de 15 € leur est proposé.

A noter que cette grille tarifaire est provisoire, car une étude est actuellement en cours auprès des entreprises afin de créer un outil mutualisé pour tous les télécentres de la région Alsace. Le principe serait de disposer d'une carte d'abonnement et d'un tarif unique à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour le système d'autopartage de voiture "Auto'trement".

Quelles sont les perspectives d'évolution d'un tel projet ?

Le télécentre de Molsheim est, en quelque sorte, un prototype qui permet d'expliquer et de lancer la démarche à plus grande échelle. En effet, un nouveau télécentre, d'une capacité de 30 places cette fois, ouvrira ses portes en octobre prochain à Schirmeck (sur le site de l'ancienne CPAM, en face de la gare).

Pour en savoir plus :

MEFE
1, rue de la Fonderie à MOLSHEIM
Tél. : 03 88 04 87 48
mail : vmaccueil@bmp-mef.fr
Site : <http://www.pays-bmp.fr/mefe>



Extension du périmètre de la Communauté de Communes

La commune de STILL a rejoint la Communauté de Communes, le 1^{er} mai 2012. Notre territoire s'étend, à présent, sur 15 communes pour 35.127 habitants et 123 km². Le Conseil de Communauté accueille également 2 nouveaux membres : M. Maurice BOEHLER, Maire de STILL et M. Laurent HOCHART, adjoint au Maire, portant le nombre de délégués à 39 au total.

Les nouveaux délégués communautaires :



M. Maurice BOEHLER
Maire depuis Mars 2008

(Adjoint depuis 1995 et conseiller municipal depuis 1989)
Membre de la Commission Eau et Assainissement de la C.C.



M. Laurent HOCHART
Adjoint au Maire depuis Mars 2008

(Chargé des Finances, des écoles et des animations culturelles et festives)
Président de l'Association Still Animation (A.S.A.)
Membre de la Commission Tourisme de la C.C.

Rencontre avec M. Maurice BOEHLER, Maire de STILL

Pourquoi avoir rejoint la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ?

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des Collectivités Territoriales et qui impose, entre autres, le rattachement des dernières communes isolées à une structure intercommunale, la commune de STILL a fait le choix de rejoindre la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG. Ce choix nous a semblé évident de par, tout d'abord, un bassin de vie tourné majoritairement vers la région de Molsheim-Mutzig, mais également par des relations politiques, institutionnelles ou économiques fortes et dynamiques entre notre commune et les autres communes de l'intercommunalité.

Que représente pour vous l'adhésion de votre commune à notre intercommunalité ?

L'adhésion à une intercommunalité est avant tout un état d'esprit, celui d'une solidarité territoriale et d'une ambition pour ce territoire. Notre commune viendra renforcer ce territoire. Nous croyons à l'intérêt de mutualiser les moyens pour nourrir des projets ambitieux tout en préservant notre identité et notre singularité communale. Nous rejoignons une Communauté déjà en route depuis 1997. Nous prenons "le train en marche". Il nous faudra, désormais, œuvrer ensemble dans certains domaines. Croyant en l'esprit de solidarité, au dynamisme de développement et à la

force d'attractivité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, nous saurons, tout en respectant nos partenaires et le fonctionnement communautaire, nous mobiliser et assurer à notre commune, la place qu'elle espère et qu'elle attend.

Quels sont les bénéfices immédiats pour la Commune de STILL ?

- La possibilité pour les habitants de STILL de bénéficier des services du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) et du Transport à la Demande AUTO COM'.
- La numérisation complète du cadastre opérationnelle à partir du mois de septembre 2012.
- La refonte du site internet de la commune basée sur une charte graphique identique à l'ensemble des communes de la C.C.
- La prise en charge de l'activité « piscine » (entrée + maître-nageur) pour les enfants de l'école primaire.
- La mise à l'étude d'une future liaison cyclable Still / Dinsheim-sur-Bruche.
- La prise en charge des participations financières à divers organismes : SCoT de la Bruche et Mission Locale.
- La gestion du réseau et des travaux en matière d'eau et d'assainissement.



Dévoilement officiel du blason de la Commune de STILL lors du Conseil de Communauté du 4 juillet 2012

Petit tour d'horizon de la Commune

L'argile, propice à la fabrication des briques, tuiles et poteries, ainsi que la proximité du "STILLBACH" ou "ruisseau de Still" ont attiré les occupants dès le XVIII^{ème} après JC. Aujourd'hui, la commune de STILL compte 1.709 habitants sur une superficie de 2.320 ha. Elle est située à une altitude de 741 m, la plus haute de la Communauté de Communes ! La commune de STILL est jumelée, depuis le 15 août 1965, avec la Commune d'Oberwolfach (Pays de Bade).

La Tuilerie– Briqueterie Sonntag



D'après les archives départementales, elle a été fondée en 1720. Il s'agissait alors d'une tuilerie communale. La famille Sonntag en est devenue propriétaire en 1805 et l'a exploitée jusqu'à sa fermeture en 1960. L'exploitation de l'argile sur le territoire de Still était une activité ancienne puisqu'on en retrouve des traces dès l'époque romaine. Après 1850, deux autres tuileries fonctionnaient encore sur la commune de Still car le village possède une abondante couche d'argile riche en fer. La tuilerie-briqueterie Sonntag a été la dernière à cesser son activité en 1960. Depuis sa fermeture, la tuilerie-briqueterie n'a pas été démantelée : outils et machines sont restés sur place

- notamment l'un des derniers fours Hoffmann en Alsace. Depuis 2005, avec l'aide de la Société d'Histoire de Mutzig et Environs, la famille a commencé la réhabilitation du site et l'ouvre, chaque année, à l'occasion des Journées du Patrimoine.



L'excavatrice de l'ancienne tuilerie-briqueterie Sonntag

L'Institut des Aveugles

L'Institut des Aveugles accueille des personnes adultes aveugles ou malvoyantes, et plurihandicapées. Fondé en 1895, l'Institut des Aveugles a été, pendant de nombreuses années, un établissement spécialisé pour l'éducation, la formation scolaire et professionnelle des jeunes aveugles. Mais depuis 1973, les enfants et adolescents sont accueillis au Site du Neuhof à Strasbourg.

Aujourd'hui, l'établissement est ainsi agréé :

- Foyer d'accueil médicalisé (FAM),

- Foyer d'accueil spécialisé (FAS)
- Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés.



Les personnes accueillies en Foyer d'hébergement sont toutes employées par l'atelier de Still, l'ESAT Saint-André, autre établissement relevant de l'Association Adèle de Glaubitz.

En FAS et en FAM, les personnes accueillies sont toutes aveugles ou malvoyantes, mais sont atteintes, de surcroît, d'un ou plusieurs handicaps associés, tels que la déficience mentale, avec ou sans troubles autistiques, l'handicap moteur, ainsi que d'autres troubles psychiques et du comportement.

Le camping

Le camping, géré par la commune, propose 160 emplacements. Ceux-ci sont essentiellement occupés par des résidents permanents. En effet, nombreux sont les « mobil-homes » et caravanes installés sur le camping toute l'année. Néanmoins, certains locataires historiques (parfois depuis plus de 30 ans) commencent à libérer leur emplacement. De nouvelles

perspectives s'imposeront à la commune, comme par exemple, l'ouverture progressive du camping à la location saisonnière, évolution que la structure est, tout à fait, prête à accueillir avec l'aménagement, par la Mairie, de nouveaux sanitaires et douches. Ce bâtiment a d'ailleurs été entièrement équipé d'un système photovoltaïque.



Les nouveaux aménagements du camping



Mairie de STILL

80 Grand Rue - 67190 Still - Tél : 03 88 50 00 33 - Fax : 03 88 50 15 22

La Mairie vous accueille :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 11h00

Le nouveau site internet de la Ville sera bientôt en ligne !



Les structures soutenues par la CC

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes soutient certaines structures du territoire, structures que nous avons tenu à vous présenter. Nous avons commencé, dans le précédent numéro, par la Mission Locale et Tremplin Entreprises. Nous continuons, dans le même esprit, par le SCoT de la Bruche et le Pays Bruche Mossig Piémont. La subvention accordée par la Communauté de Communes, en 2011, était de 120.000 € pour le Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche, et de 36.675,50 € pour le Pays Bruche Mossig Piémont.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT : un outil de planification et un document d'urbanisme pour les 25 années à venir !



Le SCoT définira, pour les 25 années à venir, les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Bruche et l'évolution des zones urbanisées des communes qui le composent. Le SCoT de la Bruche concerne les 60.000 habitants qui vivent sur ce territoire. Il est élaboré par le Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche en association avec les élus et les habitants à travers une vaste procédure de concertation et d'information. Cet outil devra être adopté à l'horizon 2016.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques publiques**, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacement, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace. Il en assure la **cohérence**.

Le SCoT doit respecter les principes du **développement durable** : principe d'équilibre entre le développement urbain maîtrisé, développement de l'espace rural et préservation des espaces naturels et des paysages, principe de mixité sociale et principe de respect de l'environnement.

Les documents et schémas locaux, notamment les **plans locaux d'urbanisme ou les plans d'occupation du sol** devront être compatibles avec le SCoT une fois celui-ci approuvé.



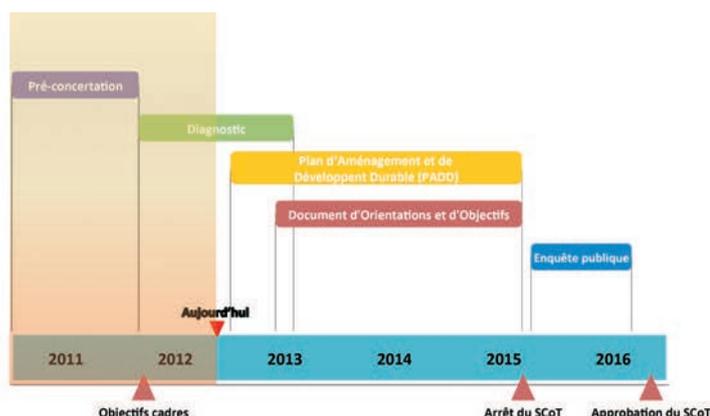
Le contenu d'un SCoT :

- ① Un rapport de présentation qui contient :
 - le **diagnostic** initial du territoire, c'est-à-dire ses points forts et points faibles en matière économique, sociale, de transports et d'habitat,
 - l'état initial environnemental du territoire (biodiversité, ressources naturelles, risques naturels, paysages...),
 - l'évaluation environnementale des choix retenus dans le SCoT.
- ② Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui fixe le projet politique, hiérarchisé en grands objectifs.
- ③ Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** ou feuille de route du PADD, qui fixe les règles ou recommandations d'aménagement et d'urbanisme à respecter sur le territoire, sous forme écrite ou chiffrée, complétée d'éventuelles cartes.

Le territoire et les élus :

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et 3 communes non-fédérées en intercommunalité (Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach), soit **44 communes au total, adhèrent au Syndicat Mixte chargé d'élaborer le SCoT de la Bruche**. Chaque commune est représentée au Comité Syndical par un élu au minimum, les communes les plus peuplées bénéficient de délégués supplémentaires pour leur assurer une meilleure représentation au sein de l'assemblée. Aujourd'hui, le Syndicat Mixte conduit le projet de SCoT.

La démarche qui mènera à l'approbation du SCoT de la Bruche prévoit des **temps d'information, d'échanges et de débats** pour que tous les acteurs du territoire - **élus, associations, professionnels, institutionnels, citoyens** - puissent exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs craintes vis-à-vis des décisions qui influenceront sur leur avenir.



SCoT de la Bruche

2 route Ecospace
67120 MOLSHEIM

Tél : 03 88 49 31 31

E-mail : secretariat@scotbruche.fr

Site : <http://www.scotbruche.fr>

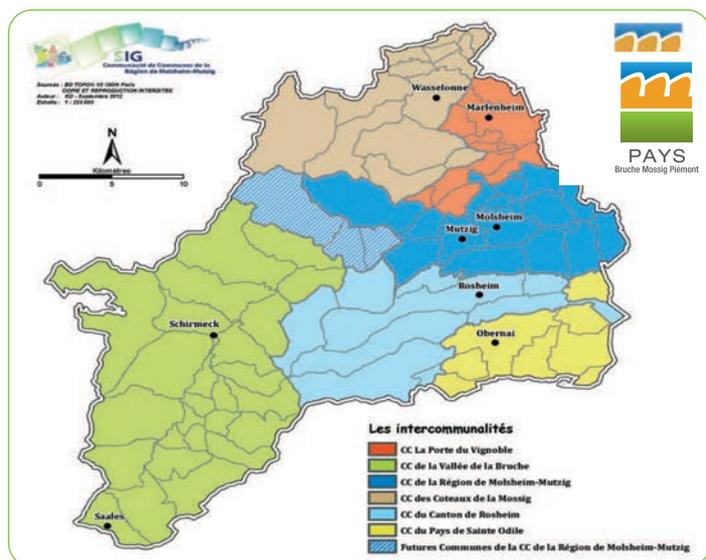
Développement local

Le Pays Bruche Mossig Piémont : la bonne réponse à la bonne échelle

Créée en 2000, l'Association du Pays B.M.P. est le fruit d'un groupement volontaire de 83 communes. La structure est présidée par Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente de la Région Alsace et Maire de Dinsheim-sur-Bruche. Le Pays est un lieu privilégié de coopération entre collectivités locales. Par le recensement des besoins, le partage des informations, le Pays B.M.P. a pu mettre en œuvre de nombreuses actions innovantes sur le territoire, et ce, en partenariat avec les acteurs locaux compétents.

Les domaines d'intervention du Pays Bruche Mossig Piémont sont :

- L'Emploi, la Formation et le Développement Économique à la **Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise (MEFE)**, créée en 2006 et basée à Molsheim.
- La Création d'Entreprises à **TREMLIN ENTREPRISES**, créé en 2002 et basé à Mutzig.
- L'Environnement et la Culture avec le **programme LEADER** permettant de soutenir et d'accompagner le montage et le financement de projets structurants grâce à des fonds européens.
- L'Énergie et le Climat avec le **Plan Climat Énergie Territorial**, amorcé en 2008 et dont le but est de sensibiliser les acteurs du territoire à mener des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.
- **Et la nouveauté depuis le mois d'Avril 2012** : un **Espace Info Énergie** basé à Mutzig. Un professionnel répond gratuitement à toutes les questions pour réduire la consommation d'énergie (chauffage, isolation, énergies renouvelables...). Ce service est ouvert aux particuliers, artisans, petits commerçants ou TPE.



PAYS
Bruche Mossig Piémont

Pays Bruche Mossig Piémont

Parc de la Brasserie
1, rue Gambrinus - 67190 MUTZIG
Tél : 03.88.97.47.96
Fax : 03.88.97.25.49
Pour en savoir plus :
<http://www.pays-bmp.fr>



energivie.info et l'Union européenne soutiennent les Plans Climat



L'association est structurée par 3 objectifs majeurs :

① la promotion des projets de développement local dépassant l'échelle de l'intercommunalité.

Ex. : la mise en place, par la MEFE, d'un télécentre à Molsheim. Le but est de développer le télétravail 1 à 2 jours par semaine pour les nombreux actifs sortant par jour du territoire pour rejoindre leur lieu de travail (le projet est présenté en détail, page 5 de ce bulletin).

② la mutualisation de services aux habitants.

Ex. : les conseils donnés gratuitement sur la gestion de l'énergie dans l'habitat et la création d'entreprises.

③ l'appui technique et financier aux projets structurants pour le territoire en partenariat avec la Région Alsace et l'Union Européenne.

Ex. : la réhabilitation par la Commune de Mutzig de l'ancienne friche brassicole a été soutenue par la Région Alsace et l'Union Européenne, à hauteur de 1,4 million d'€.



Vélo-Tour 2012 : retour sur la 10^{ème} édition organisée le 23 septembre dernier

Les cyclistes, ont été, une nouvelle fois, nombreux à faire le déplacement, pour le traditionnel Vélo-Tour de la Com Com. En effet, la manifestation a rassemblé **2.361 participants** sur les pistes et chemins cyclables de notre territoire, le record de 2011 (2.215 participants) a donc été battu ! Merci pour votre fidélité !

La Communauté de Communes a souhaité fêter les **10 ans du Vélo-Tour** en proposant, cette année, des animations réparties sur les différents circuits. On a pu s'initier au monocycle à Soultz-les-Bains et au BMX à Duttlenheim, mais aussi découvrir le cycle-ball et déguster du jus de raisin à Dorlisheim. A Mutzig, les plus jeunes ont pu tester le circuit d'agilité à VTT et les adultes, le Vélo à Assistance Electrique. A Molsheim, des animations ont été proposées



aux enfants et la Gendarmerie a animé un atelier de prévention des éléments de sécurité des vélos. Et enfin, chaque participant s'est vu remettre, en cadeau, des mini-lampes pour vélo.

Les élus de notre Communauté de Communes ont, quant à eux, pris le départ à Soultz-les-Bains. Ils ont été équipés, sur les premiers kilomètres, de Vélos à Assistance Electrique, ce qui leur a permis de se familiariser avec ce mode de déplacement.



Chantiers

→ Pistes cyclables

Les travaux de la piste cyclable reliant Altorf à Dachstein-gare et Molsheim à Ernolsheim-sur-Bruche vont démarrer courant du mois de novembre, par le tronçon "Ernolsheim-sur-Bruche / Dachstein".

Les travaux de cette piste cyclable nécessiteront le recours à une procédure d'expropriation de 2 propriétaires fonciers, aucun accord financier n'ayant pu être trouvé avec la Communauté de Communes. Pour ce faire, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) va donc être engagée, seul inconvénient de cette procédure, sa longueur que nous ne maîtrisons pas.

→ Protection hydraulique des Communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim

Les travaux ont démarré courant du mois d'avril 2012. A ce jour, l'ensemble des ouvrages hydrauliques est réalisé et 75 % des digues sont opérationnelles. Le chantier sera, momentanément, stoppé pendant la période hivernale du fait des conditions météorologiques, la reprise est programmée au printemps.

L'ouvrage permet aujourd'hui, provisoirement, de protéger les biens et les personnes pour une crue d'occurrence cinquantennale. Une fois l'ouvrage terminé, la protection sera efficace jusqu'à une crue centennale.

→ Eau et Assainissement

• **Mise en place d'un système de lutte contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable.** Ce dispositif est conçu pour un repérage des fuites par petits secteurs. Il facilite et accélère leurs détections et leurs réparations. Les données collectées permettent, en outre, d'affiner la connaissance du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable. Le montant de l'opération est estimé à 150.000,00 € H.T.

• **Commune de Soultz-les-Bains :** la reprise du réseau d'assainissement et d'alimentation en eau potable (sur 320 m), avec reprise de l'ensemble des branchements et du désamiantage des branchements d'assainissement existants, a démarré le 24 septembre 2012, pour une durée prévisionnelle de 2 mois. Le montant des travaux est estimé à 219.976,00 € H.T. La Commune de Soultz-les-Bains envisage la réfection de la chaussée à l'issue de ce chantier.

La Communauté de Communes choisit ESRI France

Dans le cadre du renouvellement du **Système d'Information Géographique (SIG)** intercommunal mené cette année par la Communauté de Communes, la société ESRI France, leader dans le domaine, a été retenue. Dorénavant, les logiciels de la gamme ArcGIS version 10 équiperont la Communauté de Communes et permettront de renouveler l'application de consultation de cadastre disponible en Mairie d'ici à la fin de l'année, accompagnée des progrès en termes de performances et de fonctionnalités.



ESRI France

Venez découvrir ou redécouvrir le patrimoine de notre région

La Chartreuse de Molsheim : 3 vies en 5 siècles

La Chartreuse de Molsheim fait partie des visites incontournables du territoire. Ce monument, étroitement lié à l'histoire de la Ville de Molsheim, a été marqué par de nombreux événements qui ont, à chaque fois, profondément modifié son usage. En effet, construit par les Chartreux, l'édifice fut, tour à tour, couvent, maisons d'habitation, hôpital et aujourd'hui un centre culturel.

L'arrivée des Chartreux à Molsheim

Installés depuis 1333 à Koenigshoffen, les Chartreux viennent se réfugier à Molsheim consécutivement aux troubles de la Réforme et à la politique intolérante de Strasbourg.

En 1598, ils acquièrent un terrain à l'abri du mur d'enceinte de la Ville de Molsheim : un phéno-

mène rare dans la mesure où les Chartreux affectionnent les déserts ou, du moins, une solitude propre à leur mode de vie contemplatif.

Ils y construisent leur couvent dans le respect du plan type d'une chartreuse avec, d'une part, des bâtiments collectifs

et d'autre part, pour les moines, 18 cellules individuelles reliées par un cloître à l'église.

Durant deux siècles, repliés derrière les remparts, les pères y mènent une vie rigoureusement établie par les coutumes de l'Ordre, à la recherche de Dieu dans le silence et la solitude.

Mais qui sont les Chartreux ?

L'Ordre des Chartreux a été fondé par Saint Bruno en 1084 et comprend une branche masculine et une branche féminine. Actuellement, l'Ordre se compose d'environ 450 moines et moniales qui mènent une vie solitaire au cœur de l'Église; il comporte 24 maisons sur trois continents, toutes dédiées exclusivement à la vie contemplative. Les Chartreux consacrent entièrement leur vie à la prière. Leur vie s'équilibre autour de trois axes :

- le silence, la solitude, la garde de la cellule
- la prière commune à l'Église, trois fois par jour, ainsi que quelques rencontres fraternelles
- une liturgie propre, adaptée à leur style de vie et leur petit nombre.



Puis l'édifice vendu comme bien public....

La Révolution Française scelle le destin de cette institution et les moines sont dispersés. Après avoir servi de prison, la Chartreuse est vendue et démembrée en 1796 : les anciennes cellules et les travées du cloître sont transformées en maisons d'habitation.



En 1842, la Ville de Molsheim fait l'acquisition d'une partie des bâtiments collectifs afin d'y installer l'Hôpital local.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

Pour tout renseignement, contactez l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig
19 Place de l'Hôtel de Ville - 67120 MOLSHEIM - Tél: 03 88 38 11 61
email : infos@ot-molsheim-mutzig.com - site internet : www.ot-molsheim-mutzig.com

Et à présent : un Centre Culturel

Le travail de restauration Le Musée



Raymond KELLER,
Président de
l'Association
des Bénévoles
du Chantier de
la Chartreuse
de Molsheim

C'est sous l'égide de la Société d'Histoire de Molsheim, puis sous celle de l'Association des **Bénévoles du Chantier de la Chartreuse** de Molsheim, qu'une vingtaine de personnes restaurent, avec passion, et ce depuis 1987, ce monument incontournable de la Ville. L'année 2012 marque donc les 25 ans d'un chantier chargé d'histoire.

Les bâtiments, acquis par la Ville au fil des années, retrouvent peu à peu leur aspect d'autrefois. En parcourant les bâtiments conventuels, on peut visiter plusieurs cellules de Chartreux restaurées, qui ont retrouvé leur mobilier d'origine, et découvrir ce que fut la vie quotidienne de ces Chartreux venus chercher la paix et la protection à Molsheim.

Les travaux de restauration sont organisés toute l'année, une journée par semaine, selon un programme bien défini. L'ensemble du matériel nécessaire est pris en charge par la Ville de Molsheim. Les bénévoles s'organisent, en équipe, sur plusieurs «fronts» simultanément, même le jardin fait l'objet d'un soin particulier par l'équipe surnommée «les Chaperons-Verts». L'association organise également des visites guidées sur demande pour les groupes, les sommes récoltées serviront à financer un livre retraçant tous les travaux effectués depuis 1987.

La fin estimée des travaux est fixée à 2017, alors n'attendez plus pour rejoindre les bénévoles du Chantier de la Chartreuse !

La Chartreuse est classée "**Monument Historique**" depuis 1998.



En 1981, la Ville de Molsheim rachète la cour du cloître et l'ancien prieuré pour y installer un musée.

Créé en 1946 par le Dr Henri Gerlinger, le Musée de Molsheim est un Musée d'Archéologie, d'Art et d'Histoire. Ouvert à la Chartreuse depuis 1985, le Musée a été enrichi par des achats et de nombreux dons. Les collections évoquent l'histoire de la Vallée de la Bruche, de la période du Paléolithique jusqu'à nos jours.

Les Vendredis de la Chartreuse



Le site sert de cadre aux Vendredis de la Chartreuse pendant la saison estivale : des spectacles culturels (théâtre, danse, musique...) sont organisés sur l'emplacement de l'église, une casea, qui en laisse apparaître les fondations.

La Médiathèque



La Médiathèque, installée dans le bâtiment des frères, est un service public dont la principale mission est de permettre, à tous, l'accès à l'information, l'éducation, la culture et les loisirs. La Médiathèque propose un fonds de 58 000 documents pour adultes et enfants, sur support papier ou audio.

La Fondation Bugatti



Dans les locaux des anciennes cuisines, la Fondation Bugatti perpétue à travers la présentation de voitures, d'objets insolites et de nombreux documents, le souvenir du génial constructeur Ettore Bugatti (1881-1947), créateur de l'usine installée à la périphérie de la Ville depuis 1909.



Association Arts & Cloître



Arts & Cloître
Chartreuse de Molsheim

L'association Arts & Cloître, créée en 2006, a pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse en proposant au public de tout âge, des activités culturelles et artistiques de toutes sortes (conférences «histoire de l'art et spiritualité», ateliers visant à faire découvrir le travail du moine Chartreux...).